

BUDGET 2026

RAPPORT POLITIQUE

Visé à l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

L'élaboration du budget communal 2026 s'inscrit dans un contexte financier particulièrement tendu pour l'ensemble des pouvoirs publics. Le Gouvernement fédéral, la Région wallonne et la Province ont tous engagé des mesures de maîtrise stricte de leurs finances. Ces décisions, nécessaires à leur niveau, ont toutefois un impact direct sur les communes. Grez-Doiceau en ressent les effets de deux manières : d'une part, par une diminution de certaines recettes, notamment des subsides régionaux, et d'autre part par une augmentation des dotations obligatoires, en particulier pour le CPAS et la Zone de Police, eux-mêmes confrontés aux mêmes restrictions budgétaires.

Dans ce cadre contraint, notre budget 2026 — qui totalise 21.151.065,22 € au service ordinaire — suit la même ligne de conduite que celle imposée au niveau régional, mais avec une approche mesurée, progressive et adaptée à notre réalité locale.

Notre objectif est clair : réduire nos dépenses sans affaiblir les services publics, préserver notre capacité d'actions, et poursuivre une trajectoire financière durable pour la commune.

La première action porte sur les dépenses de personnel, qui représentent 8.760.525,21 €. Malgré l'indexation de 1,50 % et quelques engagements ciblés nécessaires au bon fonctionnement de l'administration, nous opérons une légère contraction du personnel : le nombre d'équivalents temps plein passe de 125,42 ETP en 2025 à 123,31 ETP en 2026, soit 2,11 ETP de moins. Cette réduction maîtrisée, qui n'impacte pas les missions essentielles, est une décision politique assumée. Elle s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle visant à assurer la soutenabilité de notre budget.

Les dépenses de fonctionnement diminuent, elles aussi, de manière significative : - 186.374,53 € (-5,65 %). Chaque service a été invité à contribuer à l'effort : rationalisation des dépenses, sobriété énergétique, lutte contre le gaspillage, optimisation du matériel et des ressources. Cette discipline collective permet d'absorber les pressions extérieures sans recourir à des mesures abruptes ou socialement injustes.

Parallèlement, nous devons faire face à une augmentation des dotations obligatoires, qui pèsent lourdement sur nos marges de manœuvre.

- La dotation à la Zone de Police augmente de 6,13 % pour atteindre 2.357.805,21 €.
- La dotation au CPAS progresse de 7,59 %, pour atteindre 2.616.877,43 €.

Ces montants sont indispensables pour garantir la sécurité et l'action sociale que la commune soutient ; une série d'obligations financières reflètent également les difficultés rencontrées par ces institutions essentielles.

Du côté des recettes, la situation n'est pas encourageante, l'IPP diminue de 1,22 %, la réforme des APE génère une perte de 56.440,46 €, heureusement certaines recettes communales progressent légèrement.

Dans un souci d'équité et de responsabilité, un travail a été engagé pour améliorer certaines recettes dans une mesure raisonnable : révision du cadastre pour mieux refléter la réalité du terrain, ajustements ciblés et maîtrisés de taxes, mesures prudentes dont les effets s'inscrivent surtout à moyen et long terme.

Enfin, au service extraordinaire, le budget est en équilibre à 4.803.080,49 €. Nos investissements — essentiels pour les égouttages, les voiries, la lutte contre les inondations, les énergies, ... — sont financés de manière prudente : 1.372.557,90 € prélevés sur les fonds de réserve, et 2.431.500,00 € d'emprunts, tout en maintenant une dette communale très maîtrisée. En 2026, la dette par habitant atteindra 65,32 €, un niveau exceptionnellement bas et très largement inférieur à celui des communes comparables.

La suite de ce rapport présente en détail les principales composantes du budget 2026.

Le service ordinaire

Les différents graphiques et tableaux élaborés dans cette note nous montrent clairement l'évolution des dépenses par habitant.

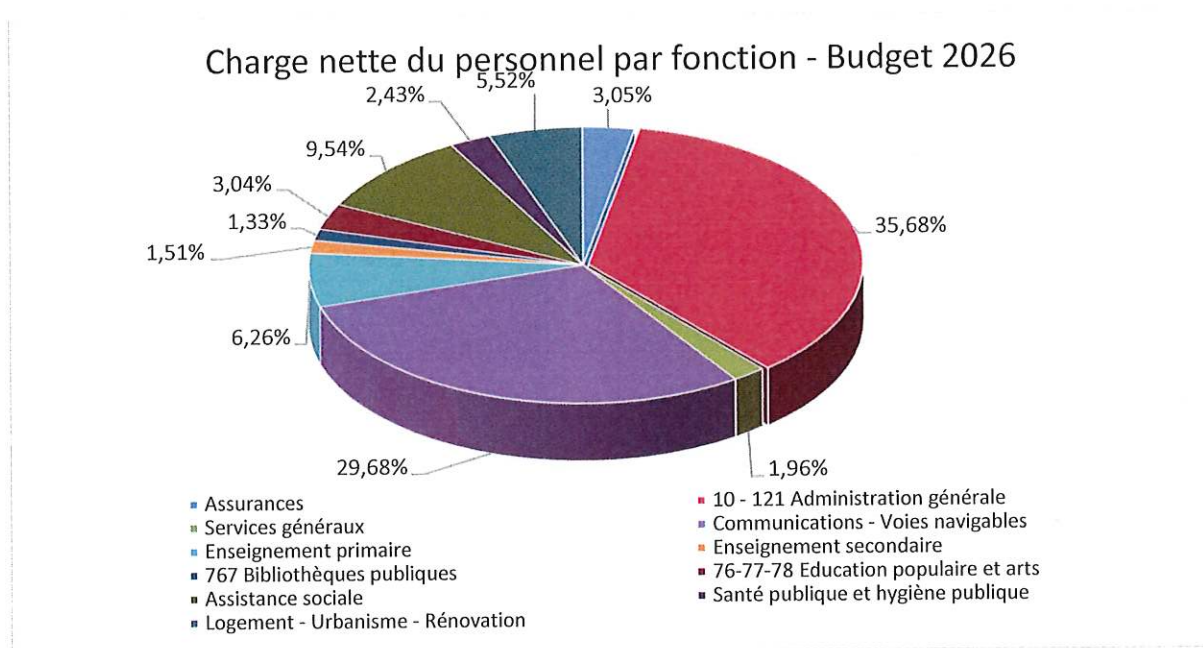
Cette analyse est assez parlante et appelle à la prudence.

Le montant total des recettes et des dépenses s'élève à 21.151.065,22€.

Par comparaison aux dépenses du service ordinaire du budget initial 2025, nous constatons les principales évolutions suivantes :

1. Les dépenses de personnel

Les dépenses brutes de personnel s'élèvent à 8.760.525.21 €, ceci constitue une augmentation de 1,76 %. La charge nette augmente de 3,61 %.



L'augmentation des dépenses brutes de personnel de 647.645,98 € par rapport au budget 2025 se justifie comme suit :

- L'indexation des salaires de 1.50%
- Les recrutements prévus au budget 2026 :
 - Directeur général adjoint
 - Technicien(ne)informatique mi-temps
 - Des remplacements sont également prévus :
 - PLANU

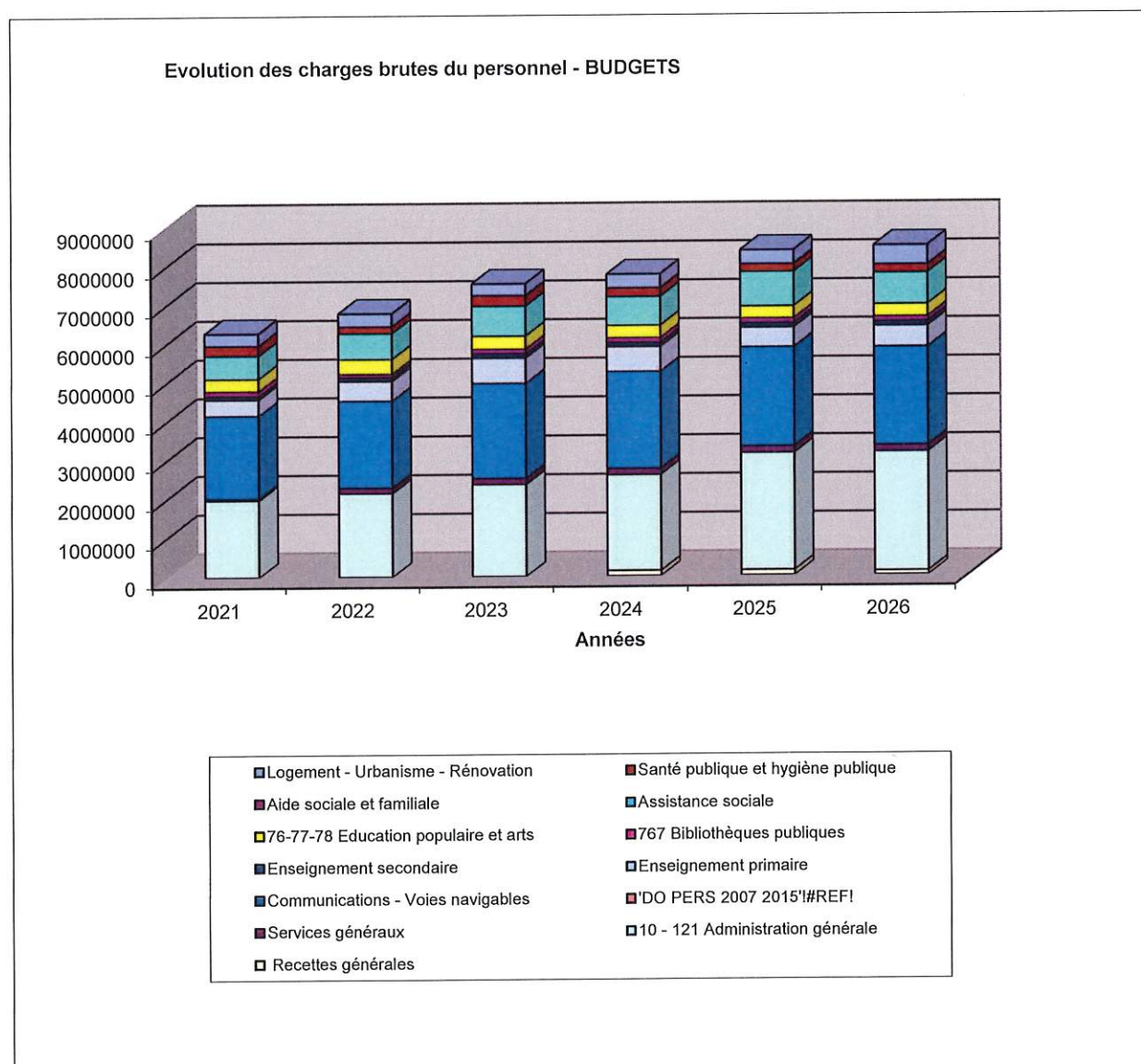
Globalement, le nombre d'équivalents temps plein diminue de 125,42 au budget 2025 à 123,31 au budget 2026, soit moins 2,11.

Pour rappel, depuis l'exercice 2016, nous devons inscrire les charges patronales relatives aux groupes cibles (APE...) à la fois en recettes et en dépenses, soit la somme de 746.799,06 € en 2021 alors qu'auparavant la compensation était faite automatiquement par l'ONSSAPL sur ses factures. Il était par ailleurs imposé d'individualiser les dépenses et les recettes sur des codes fonctionnels qui se terminent par 33. Si bien que les différentes parties d'un même salaire étaient éclatées sur des fonctions différentes.

La réforme des APE annule toutes ces inscriptions budgétaires à partir du budget 2022 et modifie la manière dont est calculée l'intervention régionale. Pour 2026, les subsides APE s'élèvent à 1.226.297,34 €, soit une diminution de 56.440,46 € (-4,4 %).

Notons encore qu'une dépense 157.791,10 € est prévue pour les pensions du 2^e pilier pour les agents contractuels.

La cotisation de responsabilisation n'est pas reprise dans ces chiffres puisqu'elle est prévue aux exercices antérieurs et est évaluée à 488.000,00 370.891,00 (+ 117.109,00 €).

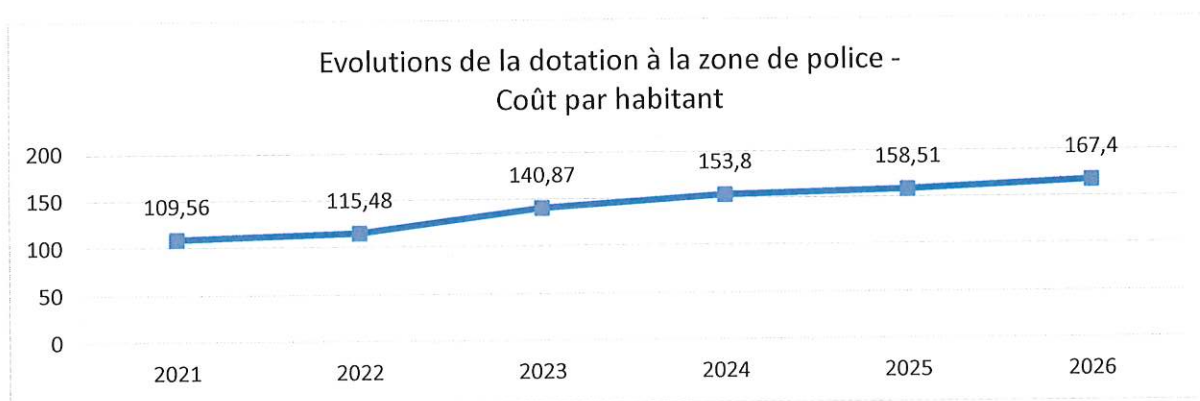


2. Les dépenses de transferts

Les principaux transferts se résument comme suit :

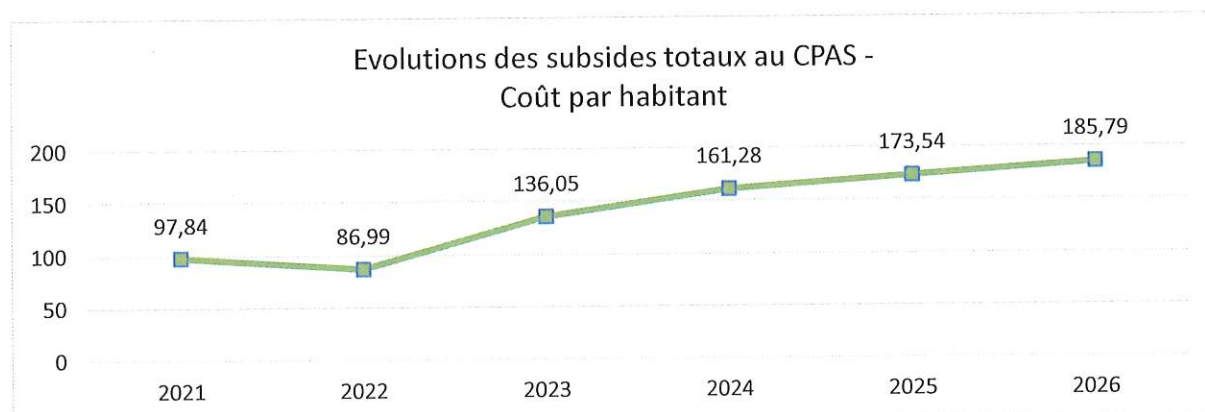
1. La Zone de Police

La dotation à la Zone de Police s'élève à 2.357.805,21€ en 2026 soit une augmentation de 6,13 % selon l'accord de répartition sur base du chiffre de population au 01/01/N-1 pris au sein de la Zone. Elle avait augmenté de 2,71 % en 2025.



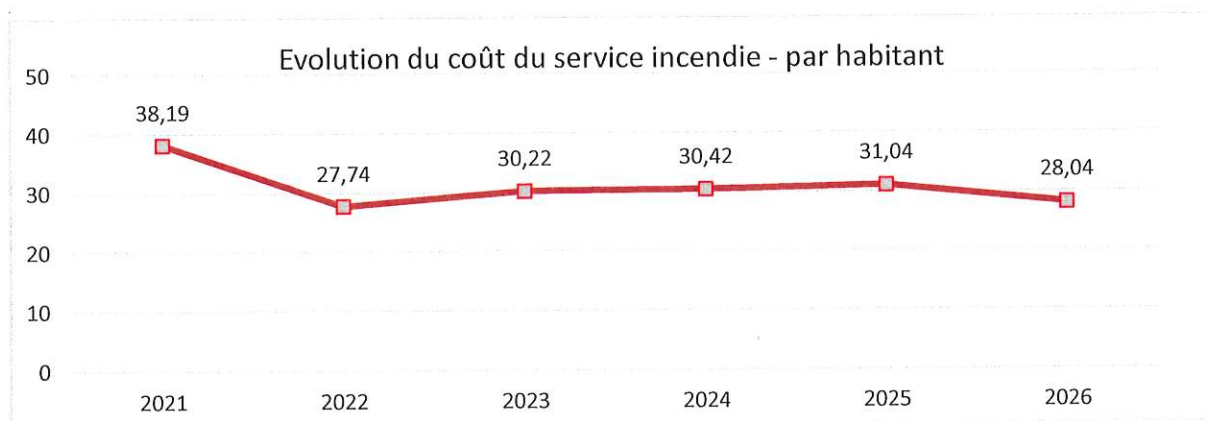
2. Le C.P.A.S.

La dotation au C.P.A.S augmente de 184.678,84€, soit de 7,59 %. Elle avait augmenté de 7,23 % au budget 2025.



3. La Zone de secours

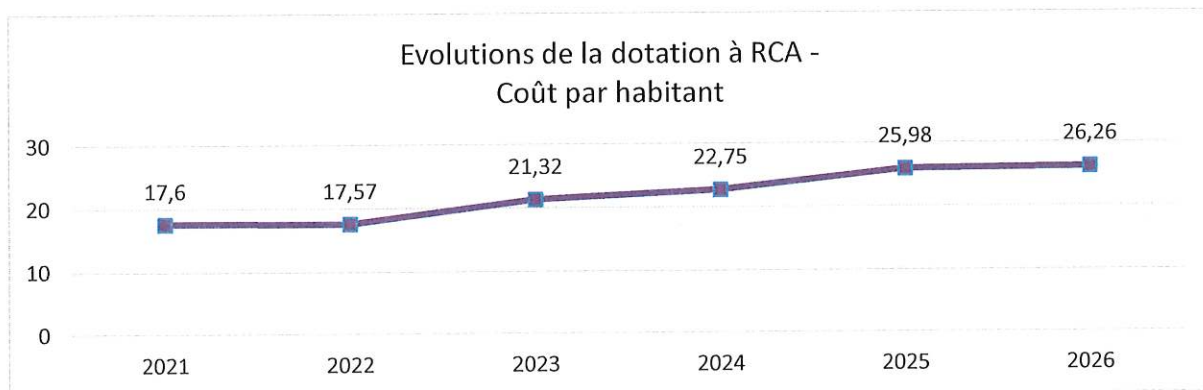
L'intervention communale dans les frais de la Zone de secours du Brabant wallon s'élève à 394.897,65 €. Ceci constitue une diminution par rapport au budget initial 2025 de 40.125,72 €, soit -9,22 %. EN cours d'année 2025, la dotation a été revue à la baisse à 381.272,05 €.



4. La Régie Communale Autonome (R.C.A.) Grez-Doiceau

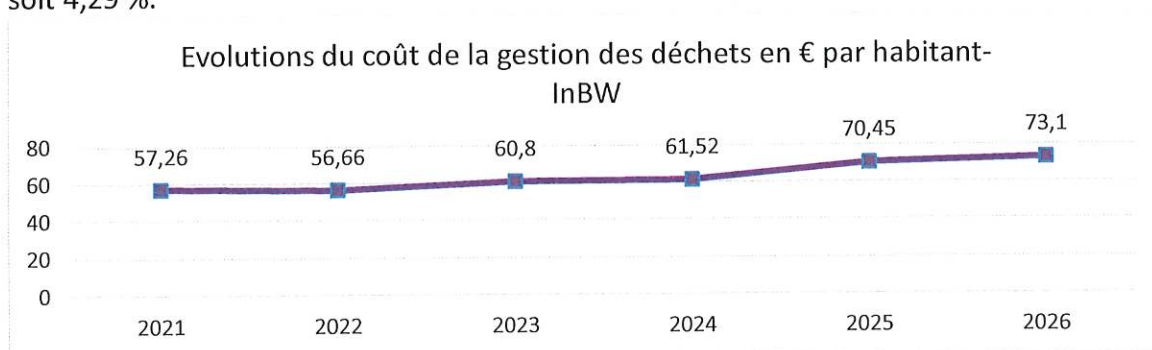
Au service ordinaire un subside lié au prix de 369.940,00 € est inscrit au budget, soit 5.380,00 € en plus qu'en 2025 (1,60 %).

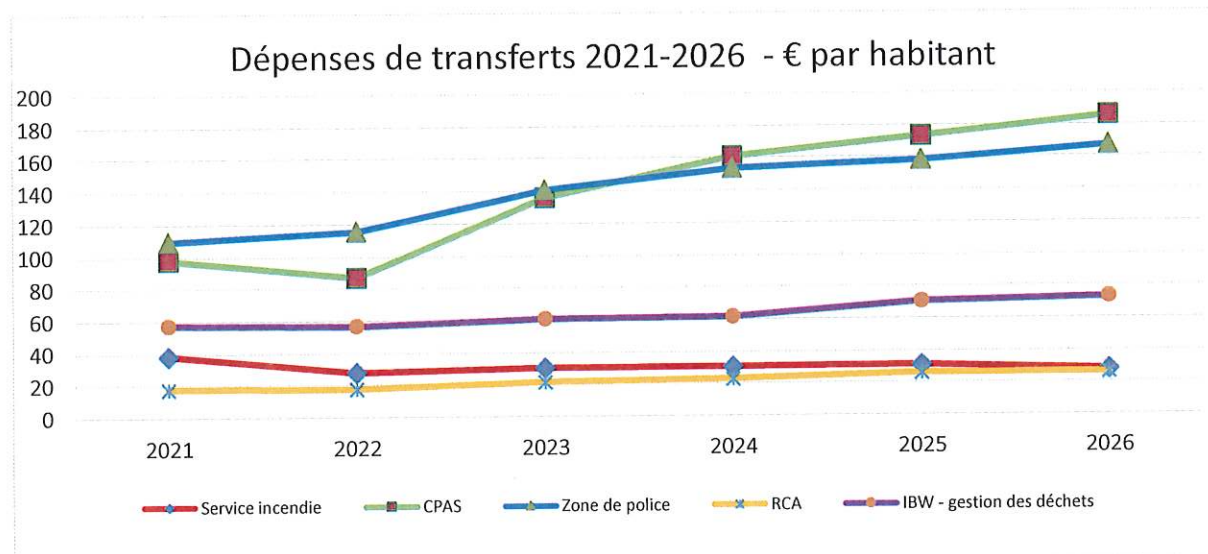
Depuis 2016, le subside lié au prix est facturé par la R.C.A. à la commune en appliquant la TVA de 6 % comprise dans ce montant.



5. La gestion des déchets par l'InBW

Depuis 2009 et l'instauration du coût vérité des déchets, le remboursement des dépenses fait à l'InBW est considéré comme un transfert et non plus comme une dépense de fonctionnement. En 2026, nous avons une augmentation de 42.347,65 €, soit 4,29 %.

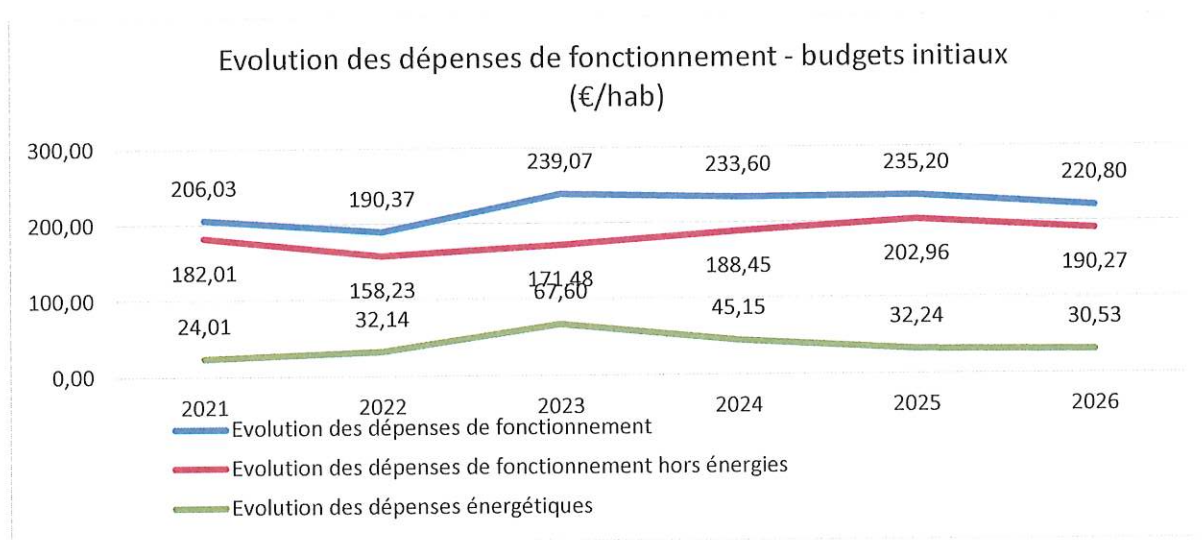




3. Les dépenses de fonctionnement

Les frais de fonctionnement diminuent de 186.374,53 € soit 5,65 % par rapport au budget 2025. Dans cette somme, 16,05 % représentent des dépenses énergétiques. Ces dépenses énergétiques diminuent de 4,81 %.

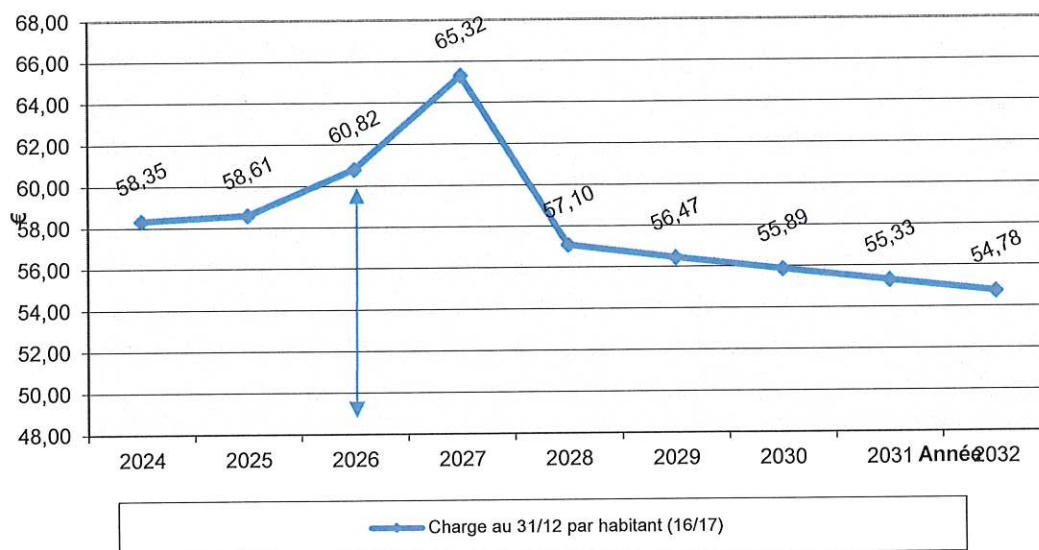
Les autres dépenses de fonctionnement diminuent de 5,79 % soit 164.624,53 €.



4. Les dépenses liées à la dette

La charge totale de la dette au budget augmente de 33.494,52 € en 2026 pour s'établir à 997.369,53 €. En part propre, les dépenses de la dette augmentent de 35.312,37 €, soit 4,28 %.

Evolution de charge annuelle de la dette communale - Part propre en € par habitant



Des emprunts sont prévus au budget pour total de 1.142.798,00 € en part propre.

Dans le profil financier fourni par Belfius, les derniers chiffres disponibles concernent les budgets 2024, la moyenne par habitant du Cluster se situe à 140 €, celle des communes de la Province à 138 €, et bien moindre en 2026 à Grez-Doiceau, à savoir à 60,82 €, soit moins de la moitié de la moyenne des communes de la province.

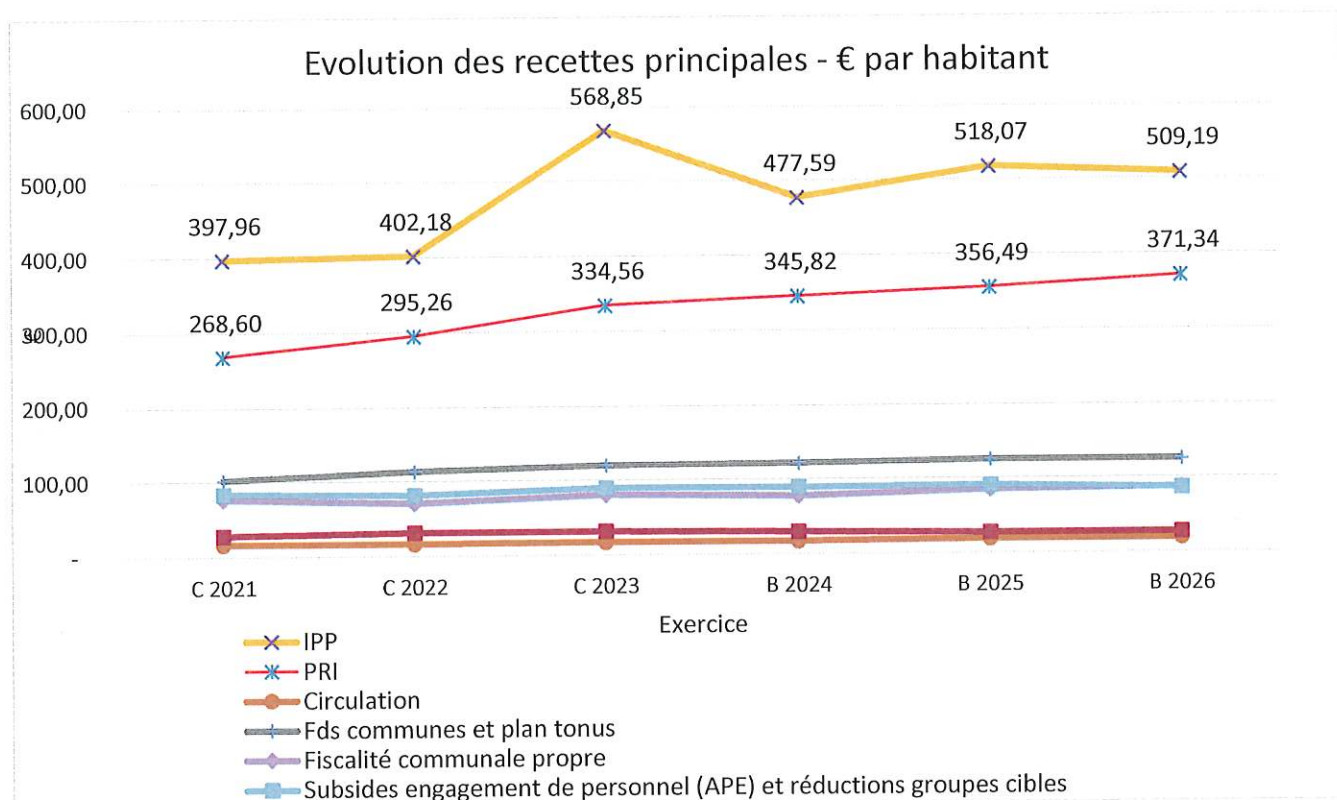
5. Les recettes ordinaires

5.1 La taxe additionnelle à l'IPP

Le taux de la taxe communale est inchangé et se situe à 6,9%.

Le SPF Finances nous a transmis le 23 septembre 2025 la prévision initiale pour le budget 2026. Celle-ci s'élève à 7.171.878,02 €, soit une diminution de 88.832.61 € (-1,22 %) par rapport à la prévision initiale 2025.

Pour rappel, L'explication de la recette exceptionnelle de 2023 est due au fait que nous avons perçu en 2023 14 mois de recettes au lieu de 12.



5.2 La taxe additionnelle au précompte immobilier (Prl)

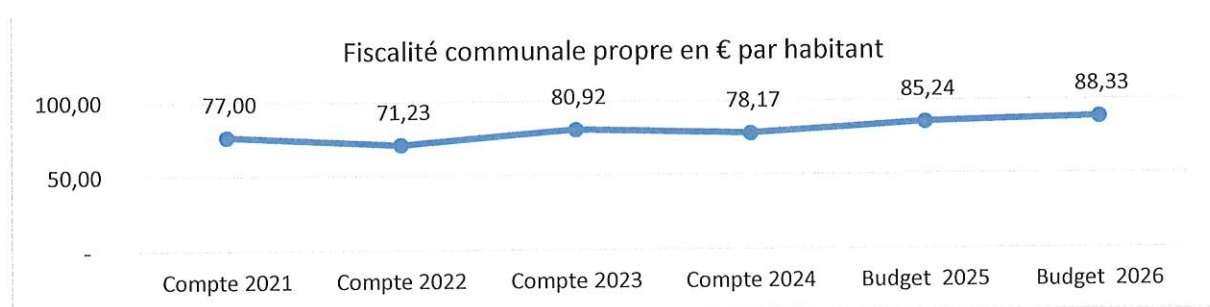
Notre taux Prl est inchangé et se situe à 1.950 centimes. La recette est estimée à 5.230.259,09 € soit une augmentation de 234.079,77 € (4,69%).

Pour être complet, la perception de cette taxe est devenue régionale depuis 2021 et est donc reprise par le SPW.

5.3 Les taxes communales perçues directement

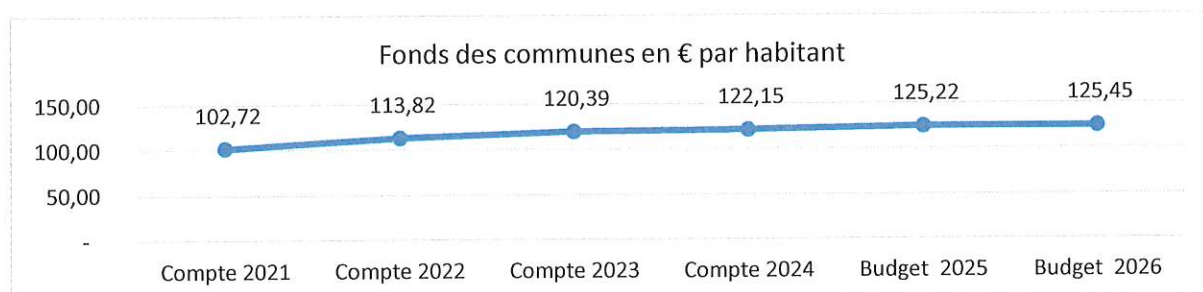
La prévision initiale augmente de 49.490,03 € par rapport à 2025 pour s'établir à 1.244.078,45 €.

Il faut noter que la partie variable de la taxe « immondices » 2025 est prévue au budget 2025, aux exercices antérieurs, pour la somme de 148.440,70€.



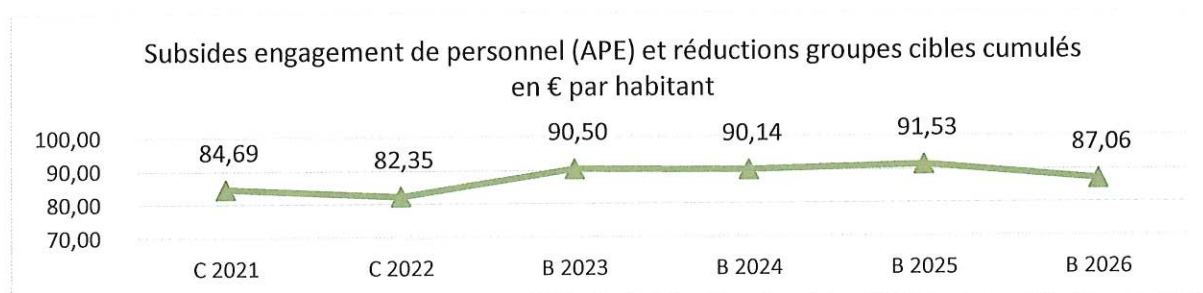
5.4 Le fonds des communes

La prévision s'élève à 1.766.953,64€ soit 12.012,56 € en plus, soit 0,68 %. Le Gouvernement wallon a supprimé l'augmentation de la dotations d'1% au-delà de l'indexation qui était prévue précédemment.



5.5 Les subsides en matière d'engagement de personnel

Depuis 2022, la réforme du régime des APE est entrée en vigueur. Celle-ci entraîne la modification de la manière dont est calculée l'intervention régionale, avec une diminution en 2026 estimée à 56.440,46 € (-4,40 %) €.

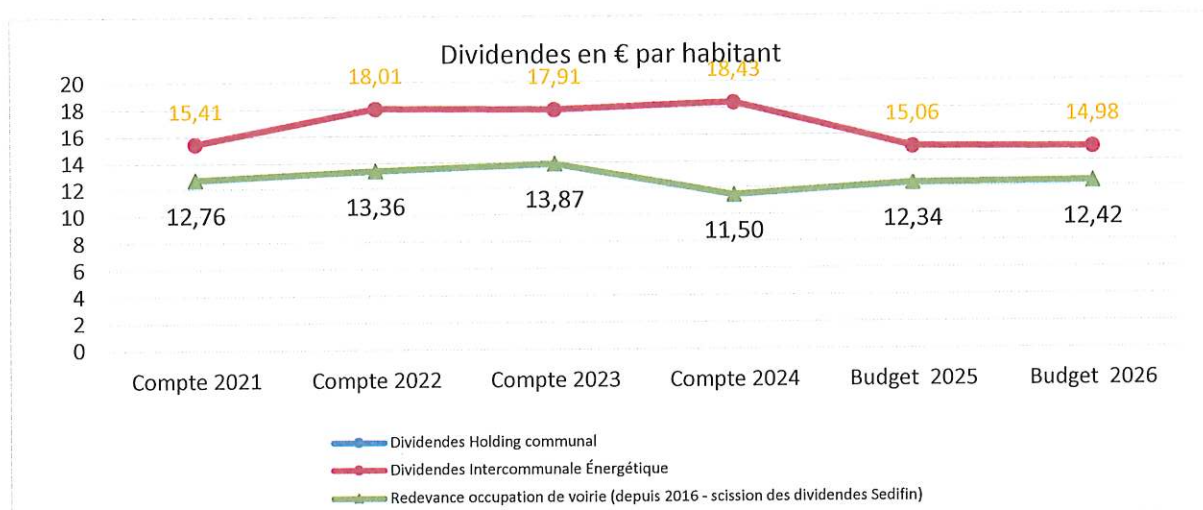


Auparavant, pour les subsides liés aux points APE, nous recevions mensuellement 92% du montant estimé des subsides. Ensuite, celui-ci est recalculé par trimestre en fonction des prestations du personnel. Les absences pour maladie ou les réductions du temps de travail avaient un impact sur les montants perçus.

Dorénavant, nous recevrons un montant forfaitaire, non lié aux prestations et donc sans régularisation. Toutefois, tout nouvel engagement ne sera plus subsidié puisque les réductions groupes cible sont supprimées.

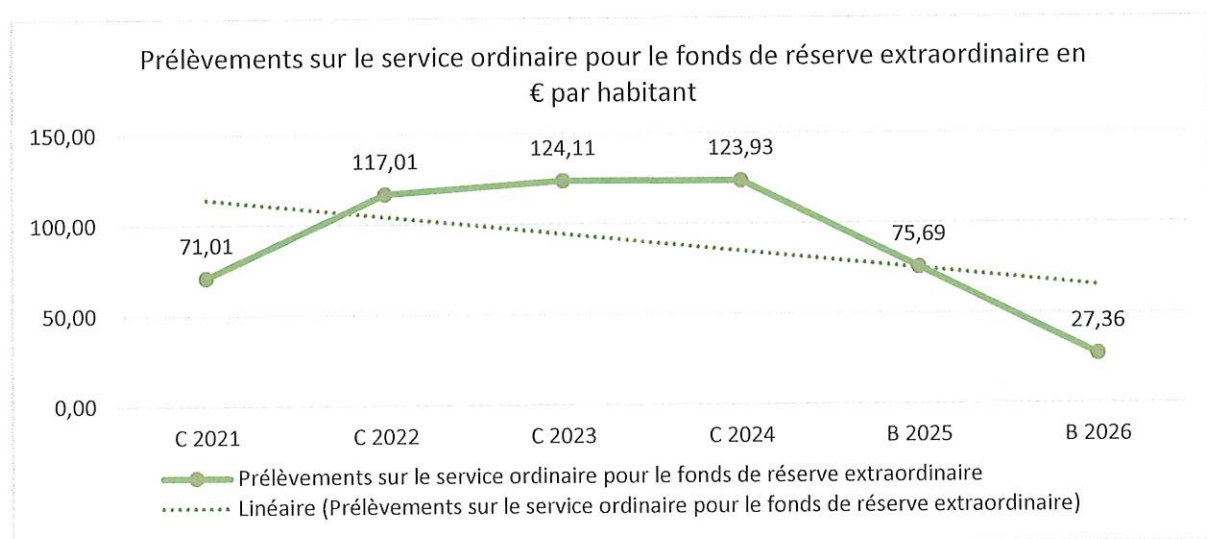
5.6 Les dividendes

Globalement la prévision budgétaire est identique à celle de 2025 après la modification budgétaire n° 2, nous n'avons pas d'information précise quant à l'évolution de ces dividendes. Il semblerait toutefois que les dividendes d'Ores pourraient diminuer en 2026.



6. Les prélèvements à l'ordinaire

Un prélèvement du service ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire est prévu pour un montant de 387.320,35 €.



Dans le même temps, nous utilisons les provisions constituées les années précédentes pour un total de 1.288.199,91 € pour conserver l'équilibre du budget. Il restera dans les provisions, la somme de 1.518.240,66 €.

Les soldes des provisions au 31/12/2025 s'établiront comme suit :

13120 - Provision 2ème pilier contractuels	155.000,00
131 - Provision pensions futures	512.689,42
831 - Provision Charges du CPAS	211.341,05
399 - Provision Charges de la Police	639.210,19
0024 - Pollec 2022	0,00

Le service extraordinaire

A l'extraordinaire, le budget est en équilibre à 4.803.080,49 €.

1. Les prélèvements

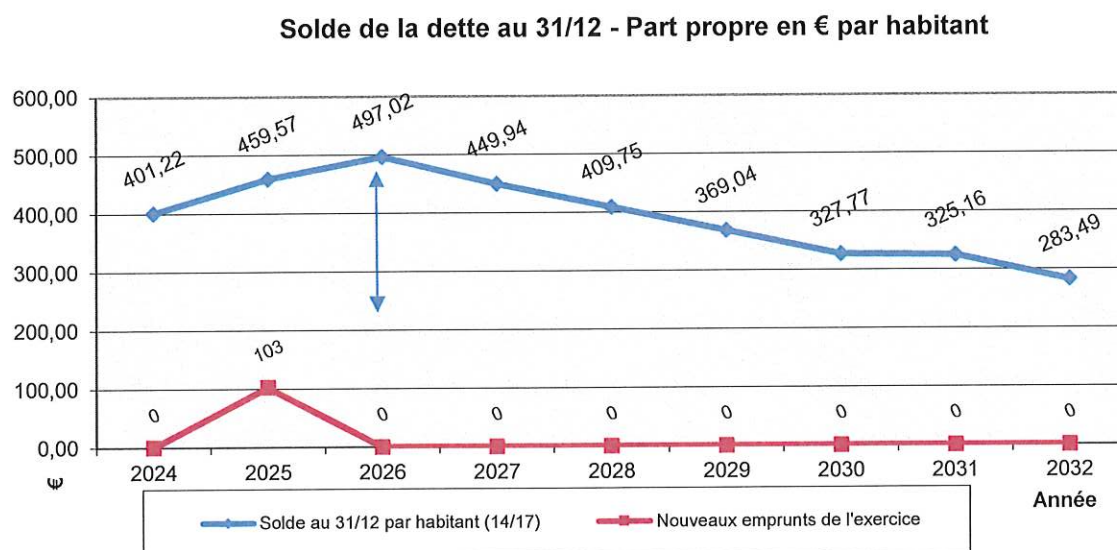
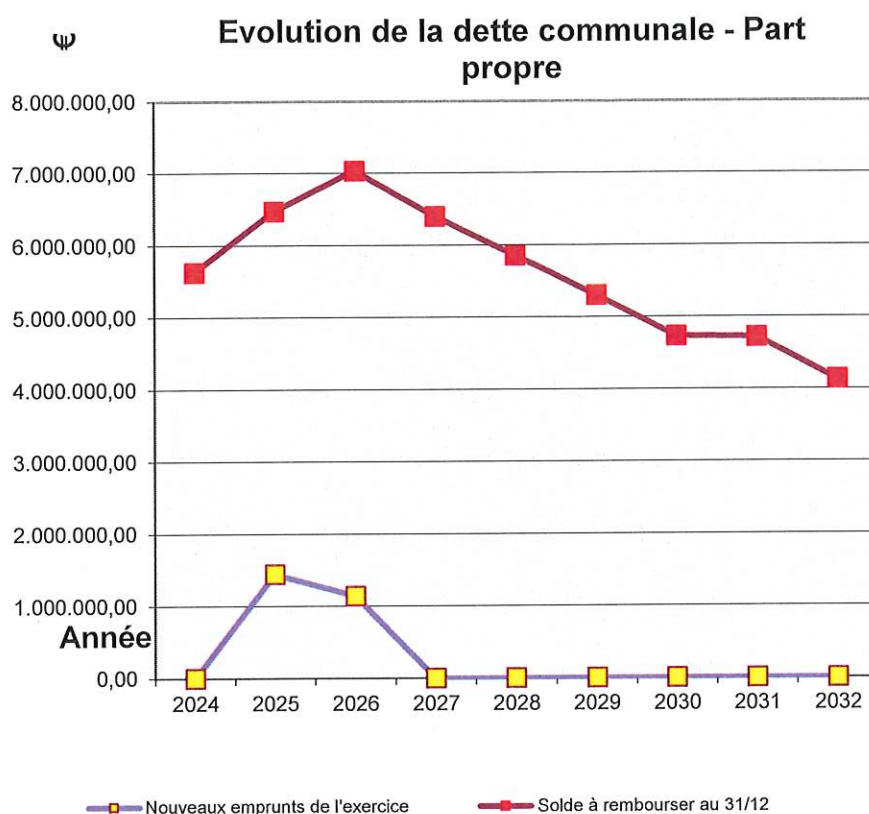
Les dépenses extraordinaires sont financées par des prélèvements sur les fonds de réserves extraordinaires à hauteur de 1.372.557,90 €, soit 28,58 % des dépenses extraordinaires.

Dans ce montant, 186.202,00 € sont prélevés sur le fonds de réserves constitué pour le FERI et 108.000,00 € pour la lutte contre les inondations, soit tous des subsides du SPW.

2. La dette

Le budget 2026 comporte des emprunts en part propre à contracter pour 2.431.500,00 €. Cette somme est destinée à couvrir les dépenses suivantes :

Numéro de projet extraordinaire	Objet :	Montant estimé de l'investissement
20200016	Programme de remplacement de l'éclairage public - LED	167.000,00
20240007	PIMACI - Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité	85.000,00
20250031	Maintenance église de Nethen	50.000,00
20250038	Lutte contre les inondations - ZIT Doiceau	216.000,00
20260008	Maintenance diverses voiries	365.000,00
20260012	Inondations - ZIT Ry du Champ de la Queue	111.000,00
20260020	Maintenance extraordinaire Académie de musique	46.500,00
20260022	Maintenance extraordinaire Espace culturel	47.500,00
20260023	Terrain multisports à Archennes	50.000,00
20260029	Collecteur du Piétrebais	325.000,00



Dans le profil financier fourni par Belfius, pour les comptes 2023, le solde à rembourser par habitant du Cluster se situe à 1.015 €, celle des communes de la Province à 1.017 €, pour 579 € à Grez-Doiceau, ce qui correspond à nouveau à environ la moitié du solde par habitant des communes similaires à la nôtre (dont – en Brabant wallon – Lasne, Chaumont-Gistoux, La Hulpe). Malgré les emprunts projetés en 2026, nous resterons en dessous de ce montant au 31/12/2026, soit 497,02 €.

La circulaire du 11 septembre 2025, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2026, précise qu'à partir de 2026, « il a été décidé de mettre fin au mécanisme de la balise d'emprunts, au profit d'un des ratios d'endettement » ;

Dans l'annexe « Ratio d'investissements » du budget, les deux ratios sont présentés :

- Ratio du volume de la dette (total de la dette divisé par les recettes ordinaires) : 41,65 %. Le ratio maximum est fixé à 125 % ;
- Ratio des charges financières (total des dépenses de dette divisé par le total des recettes ordinaires hors prélèvements) : 4,44 %. Le ratio maximum est fixé à 17,5 %.

3. Les recettes de transferts (subsidés)

Au budget 2026, les recettes de transferts s'élèvent à 1.307.418,25 €.

Voici la liste :

- Fonds Extraordinaire Régional d'Investissement (FERI) : 931.014,25 €
2026-2030
- Droit de tirage plantation de ligneux indigènes (SPW) : 8.404,00 €
- Subsidés Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation (Province du Brabant wallon) : 20.000,00 €
- Schéma de développement communal – RIE : 20.000,00 €
- PCDR : 28.000,00 €
- Restauration étang de Pécrot : 300.000,00 €

4. Les dépenses extraordinaires

Liste des projets extraordinaires :

Numéro de projet extraordinaire	Objet :	Montant estimé de l'investissement
20200016	Programme de remplacement de l'éclairage public - LED	167.000,00
20210067	Appel à projets provincial Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation	20.000,00
20230011	PCDR - Aménager la place de Trémentines	18.876,00
20230012	Projets PIC 2022-2024	38.500,00
20240007	PIMACI - Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité	85.000,00
20240039	Budget participatif 2023 - Aménagement du terrain du Coullemont	17.542,00
20240041	Budget participatif - Plantation du tilleul place de Biez et espace de rencontre Hèze	18.257,00
20250002	Maintenance Maison communale	40.000,00
20250026	Maintenance salle de Gastuche	10.000,00
20250031	Maintenance église de Nethen	50.000,00
20250034	Dynamique Kick - Plantation de haies	16.404,00
20250038	Lutte contre les inondations - ZIT Doiceau	216.000,00
20250040	Mise en place SDC et RIE	80.000,00
20260001	Acquisition de mobilier et de matériel	70.825,00

20260002	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques	71.500,00
20260003	Maintenance logement Rue des Déportés 22	25.000,00
20260006	Maintenance extraordinaire dépôt communal	5.000,00
20260007	Projet Mosaïque du dragon	4.500,00
20260008	Maintenance diverses voiries	365.000,00
20260009	PCDR : honoraires auteur de projet Piste cyclo-piétonne Bois Gibet	35.000,00
20260010	Acquisition de véhicules	175.000,00
20260011	Travaux de signalisation, partenariat avec la Province du BW	8.000,00
20260012	Inondations - ZIT Ry du Champ de la Queue	111.000,00
20260013	Inondations : Gottechain et le quartier du Stampia	30.000,00
20260014	Maintenance extraordinaire cour de l'école de Grez-centre - maternelles	44.000,00
20260015	Maintenance extraordinaire cour de l'école de Pécrot	13.000,00
20260016	Maintenance extraordinaire école de Grez-centre - maternelles	12.000,00
20260017	Maintenance extraordinaire cour de l'école de Grez-centre - primaires	10.000,00
20260018	Maintenance extraordinaire école de Grez-centre - primaires	18.000,00
20260019	Ecole primaire Grez-centre, achats de livres pour la bibliothèque	1.000,00
20260020	Maintenance extraordinaire Académie de musique	46.500,00
20260021	Maintenance extraordinaire Espace Jeunes	20.000,00
20260022	Maintenance extraordinaire Espace culturel	47.500,00
20260023	Terrain multisports à Archennes	50.000,00
20260024	Maintenance extraordinaire bâtiment - Ecole de foot	25.000,00
20260025	Projets Agorasports	24.000,00
20260026	Réparation, mise en conformité plaine de jeux	5.000,00
20260027	Bibliothèque - achats de livres et de jeux	10.000,00
20260028	Maintenance extraordinaire église de Pécrot - Fresque	5.000,00
20260029	Collecteur du Piétrebais	325.000,00
20260030	Libération des participations SPGE	125.155,90
20260031	Cimetières communaux : aménagements	37.000,00
20260032	Restauration étang de Pécrot	300.000,00
20260033	Subsides extraordinaires Fabrique d'église de Biez	5.000,00
20260034	Subsides extraordinaires Fabrique d'église de Grez	8.000,00
		2.809.560

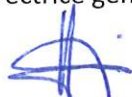
En conclusion :

Ce budget 2026 est un budget politique de responsabilité, de cohérence et de mesure. Nous suivons la trajectoire nécessaire de réduction des dépenses, mais à un rythme compatible avec les besoins de Grez-Doiceau. Nous protégeons les services essentiels, investissons là où c'est indispensable et continuons à garantir une gestion communale saine, prévisible et tournée vers l'avenir.

Comme partout ailleurs, nous devons apprendre à faire mieux avec moins. La trajectoire est lancée et nous continuerons à l'appliquer avec rigueur, lucidité et détermination.

Approuvé par le Collège en sa séance du 05 décembre 2025.

Le Directrice générale ff,



J. Vanconingsloo

Le Bourgmestre,



P. Vandeleene

Annexes :

Budget 2026 - Service ordinaire - Résultats par fonction

Exercice	Service	Fonc	Budget recette	Budget Dépense	Solde Budget
2026	O	000	1.349.157,92	139.775,00	1.209.382,92
2026	O	021	1.766.953,64	0,00	1.766.953,64
2026	O	025	3.725,00	0,00	3.725,00
2026	O	040	13.919.864,42	11.750,00	13.908.114,42
2026	O	050	2.409,84	284.100,00	-281.690,16
2026	O	060	0,00	364.496,47	-364.496,47
2026	O	100	18.000,00	9.500,00	8.500,00
2026	O	101	19.200,00	597.643,08	-578.443,08
2026	O	104	65.286,25	3.257.604,09	-3.192.317,84
2026	O	121	0,00	70.841,30	-70.841,30
2026	O	124	61.983,88	141.155,28	-79.171,40
2026	O	131	0,00	167.407,38	-167.407,38
2026	O	134	0,00	50.300,00	-50.300,00
2026	O	136	0,00	2.000,00	-2.000,00
2026	O	140	0,00	48.500,00	-48.500,00
2026	O	152	0,00	5.376,00	-5.376,00
2026	O	164	0,00	11.000,00	-11.000,00
2026	O	330	888.199,91	2.357.805,21	-1.469.605,30
2026	O	334	0,00	500,00	-500,00
2026	O	351	0,00	394.897,65	-394.897,65
2026	O	410	0,00	26.999,00	-26.999,00
2026	O	420	0,00	850,00	-850,00
2026	O	421	43.777,38	3.553.758,74	-3.509.981,36
2026	O	422	0,00	21.042,40	-21.042,40
2026	O	423	0,00	55.000,00	-55.000,00
2026	O	424	0,00	340,00	-340,00
2026	O	425	0,00	16.000,00	-16.000,00
2026	O	426	0,00	146.670,00	-146.670,00
2026	O	482	0,00	57.509,56	-57.509,56
2026	O	529	0,00	33.500,00	-33.500,00
2026	O	551	35.000,00	0,00	35.000,00
2026	O	552	351.000,00	12.000,00	339.000,00
2026	O	561	25,00	22.420,00	-22.395,00
2026	O	620	4.944,00	4.000,00	944,00
2026	O	640	2.500,00	250,00	2.250,00
2026	O	651	3.206,12	2.020,00	1.186,12
2026	O	652	0,02	0,00	0,02
2026	O	720	0,00	16.000,00	-16.000,00

2026	O	721	178.400,00	250.966,49	-72.566,49
2026	O	722	456.550,00	959.802,15	-503.252,15
2026	O	734	76.650,00	274.847,60	-198.197,60
2026	O	760	7.427,93	369.940,00	-362.512,07
2026	O	761	48.107,32	209.747,27	-161.639,95
2026	O	762	37.601,00	246.365,52	-208.764,52
2026	O	763	0,00	120.655,82	-120.655,82
2026	O	764	244.294,91	371.977,90	-127.682,99
2026	O	765	0,00	1.500,00	-1.500,00
2026	O	767	44.189,00	139.030,78	-94.841,78
2026	O	790	0,00	96.796,31	-96.796,31
2026	O	831	400.000,00	2.616.877,43	-2.216.877,43
2026	O	832	0,00	18.394,00	-18.394,00
2026	O	834	400,00	71.875,84	-71.475,84
2026	O	835	66.500,00	801.156,01	-734.656,01
2026	O	842	0,00	3.000,00	-3.000,00
2026	O	844	0,00	53.750,00	-53.750,00
2026	O	849	0,00	500,00	-500,00
2026	O	872	0,00	2.500,00	-2.500,00
2026	O	875	0,00	22.000,00	-22.000,00
2026	O	876	250,00	1.158.742,43	-1.158.492,43
2026	O	877	0,00	107.891,24	-107.891,24
2026	O	878	40.750,00	10.658,00	30.092,00
2026	O	879	2.000,00	309.947,36	-307.947,36
2026	O	922	104.740,33	25.961,00	78.779,33
2026	O	930	26.651,00	506.347,03	-479.696,03
Somme			20.269.744,87	20.634.241,34	-364.496,47

Budget 2026 - Tableau fonctionnel - Service Extraordinaire - Résultats par fonction

Exercice	Service	Fonc	Budget recette	Budget Dépense	Solde Budget
2026	E	000	155.306,34	0,00	155.306,34
2026	E	021	931.014,25	0,00	931.014,25
2026	E	060	1.372.557,90	1.911.320,59	-538.762,69
2026	E	100	0,00	0,00	0,00
2026	E	101	0,00	0,00	0,00
2026	E	104	0,00	0,00	0,00
2026	E	124	825.000,00	25.000,00	800.000,00
2026	E	140	0,00	0,00	0,00
2026	E	410	0,00	32.200,00	-32.200,00
2026	E	420	85.000,00	0,00	85.000,00
2026	E	421	206.798,00	708.376,00	-501.578,00
2026	E	423	0,00	8.000,00	-8.000,00
2026	E	426	167.000,00	167.000,00	0,00
2026	E	482	232.000,00	357.000,00	-125.000,00
2026	E	529	20.000,00	20.000,00	0,00
2026	E	552	0,00	0,00	0,00
2026	E	561	0,00	0,00	0,00
2026	E	620	0,00	0,00	0,00
2026	E	720	0,00	2.000,00	-2.000,00
2026	E	721	0,00	72.000,00	-72.000,00
2026	E	722	0,00	46.000,00	-46.000,00
2026	E	734	40.000,00	47.300,00	-7.300,00
2026	E	761	0,00	20.000,00	-20.000,00
2026	E	762	40.000,00	47.500,00	-7.500,00
2026	E	763	0,00	10.000,00	-10.000,00
2026	E	764	50.000,00	99.000,00	-49.000,00
2026	E	765	0,00	5.000,00	-5.000,00
2026	E	767	0,00	10.000,00	-10.000,00
2026	E	790	50.000,00	68.000,00	-18.000,00
2026	E	835	0,00	0,00	0,00
2026	E	876	0,00	0,00	0,00
2026	E	877	300.000,00	450.155,90	-150.155,90
2026	E	878	0,00	37.000,00	-37.000,00
2026	E	879	308.404,00	316.404,00	-8.000,00
2026	E	922	0,00	0,00	0,00
2026	E	930	20.000,00	83.325,00	-63.325,00
Somme			4.803.080,49	4.542.581,49	260.499,00